AIVLOSIN

TYLVALOSINE

COMPOSITION

Tylvalosine soit 25 g de principe actif.

INDICATIONS

Chez le poulet et la poulette: traitement et prévention des infections mycoplasmiques (maladie respiratoire chronique) et des autres infections sensibles à la Tylvalosine.

POSOLOGIE

Administration par voie orale après dissolution dans l'eau de boisson.
La posologie de base chez les espèces cibles de volailles, exprimée en gramme d'activité par litre d'eau, est de 0,125 g d'AIVLOSIN / l d'eau de boisson soit en pratique 1 sachet de 25 g d'activité d'AIVLOSIN pour 200 litres d'eau.

• A titre préventif :
- Pendant les 3 premiers jours de la vie : 25 g/200 litres d'eau et par jour.
- Dans les cas de stress : 25g/200 litres d'eau pendant 24 heures.

• A titre curatif :
- 25 g/200 litres d'eau par jour durant 3 à 5 jours.

Cette posologie peut être portée à 50 voir 100 g de la spécialité AIVLOSIN lors d'atteinte par les mycoplasmes résistants à la Tylosine.

DÉLAI D'ATTENTE

• Viande et abats : 5 jours.
• Oeufs : utilisation interdite chez les pondeuses dont les oeufs sont destinés à la consommation humaine.

CONDITIONNEMENT

• Sachet 25 g.